Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DIX-HUITIÈME SESSION
Documents officiels

1228e
SÉANCE PLÉNIÈRE
Vendredi 4 octobre 1963, à 10 h 30
NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:
Discussion générale (suite)
Discours de M. Shearer (Jamaïque) 1
Discours de M. Winiewicz (Pologne) 4
Discours de Dato' Ong (Malaisie) 9

Président: M. Carlos SOSA RODRIGUEZ (Venezuela).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. SHEARER (Jamaïque) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, ma délégation a le plaisir de s'associer aux chaleureuses félicitations qui vous ont été adressées par d'autres représentants à l'occasion de votre élection à la présidence de cette dix-huitième session de l'Assemblée générale. Cette élection unanime réjouit tout particulièrement les Jamaïquains, vos amis et voisins des Antilles, parce qu'elle est un hommage universel rendu à vos qualités personnelles, en même temps qu'une marque toute particulière de respect pour votre grand pays, dont nous admirons l'inébranlable détermination avec laquelle il s'attache à protéger sa démocratie retrouvée.

2. Cette session de l'Assemblée, comme d'autres l'ont fait observer avant moi, s'ouvre sous les auspices les plus favorables. Il y a moins d'un an, l'une des plus graves crises qui aient surgi depuis la seconde guerre mondiale nous menaçait. Cette crise était particulièrement grave pour mon pays, géographiquement si proche de la région où la conflagration risquait d'éclater. Rien ne traduit plus éloquemment l'interdépendance des nations dans le monde moderne que notre attitude lors de cette confrontation entre les deux grandes puissances nucléaires. Etant en paix avec tous les pays directement intéressés, n'ayant intérêt à imposer notre mode de vie à personne, nous aurions cependant été malgré nous tout aussi engagés que Cuba si la crise avait dégénéré en hostilités atomiques. Heureusement pour nous, le souci de la coexistence pacifique et la volonté de résistance se sont combinés pour dissiper l'atmosphère de crise qui fut celle de notre précédente session. L'expérience que nous avons vécue alors renforce le désir du peuple jamaïquain de maintenir dénucléarisée toute la région des Antilles. A la vérité, c'est toute l'Amérique latine que nous voudrions voir bénéficier d'un tel régime. Nous avons noté avec une satisfaction totale la décision prise par les Nations Unies à la seizième session tendant à ce que le continent africain soit reconnu comme zone dénucléarisée [résolution 1652 (XVI)]; nous voudrions que ces armes dangereuses soient absentes de la plus grande partie possible de notre globe. La Jamaïque se réjouit donc de la proposition visant à dénucléariser l'Amérique latine, et nous collaborerons avec les autres Etats Membres de notre région pour mettre au point les détails relatifs à la zone proposée, comme par exemple les limites de cette zone, les catégories d'armes à exclure et les méthodes de vérification. Si les autres gouvernements veulent prendre des initiatives à cette fin dans le cadre de l'organisation régionale latino-américaine, la Jamaïque attendra les résultats de ces efforts. Nous ne cacherons pas toutefois notre préférence pour une action dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, et nous estimons que c'est par l'intermédiaire de cette organisation que des dispositions obligatoires définitives pourront être prises avec le maximum d'efficacité.

3. Depuis notre dernière session, le traité de Moscou sur les essais nucléaires a été signé. Bien des Membres de l'Organisation des Nations Unies étaient depuis longtemps convaincus qu'aucune difficulté technique véritable ne s'opposait à un accord interdisant les essais nucléaires dans les trois milieux visés par le Traité. Bien que n'ayant ni les moyens ni la prétention de devenir une puissance nucléaire, mon pays s'est empressé de signer ce traité. Nous nous sommes hâtés d'apposer notre signature pour affirmer notre adhésion au principe de l'interdiction des essais et pour exprimer notre espoir que les pays vraiment capables de devenir des puissances nucléaires seront encouragés à adopter la même attitude.

4. Depuis que la signature du traité de Moscou[1] a été annoncée, on observe une unanimité bien rare entre les nations, qui estiment que l'accord actuel ne devrait être qu'un commencement et que les puissances nucléaires devraient saisir cette occasion d'élargir leur terrain d'entente en matière de désarmement. Tout est prêt désormais pour des négociations visant à interdire les essais dans le quatrième milieu, à savoir sous terre. Je veux croire que le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a déjà reçu des réactions favorables à sa proposition tendant à ce que la question du désarmement fasse l'objet d'un nouvel examen dans le cadre du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement. Nous souhaitons voir les ministres et les plénipotentiaires se mettre au travail immédiatement pour préparer la voie à une conférence au niveau le plus élevé.

[1] Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

5. En ce moment, il nous appartient à tous d'accueillir favorablement tout geste marquant un désir de se rapprocher de l'autre partie, de saisir toute main qui nous est tendue et de ne laisser échapper aucune occasion pouvant contribuer à réduire la méfiance dans les relations entre grandes puissances.

6. Il arrive souvent dans l'histoire des nations et des civilisations qu'une génération entière règle sa brève existence selon les normes d'une époque révolue, oubliant que le mouvement de l'histoire et des idées a poursuivi son cours. Puisse-t-on ne jamais dire que la présente génération a continué ses querelles entre pays pour des questions de souveraineté nationale et de protection de la sécurité nationale, comme si elle n'avait pas d'yeux pour voir qu'avec la bombe à hydrogène il n'est plus possible de recourir à la force pour régler les différends internationaux.

7. Les pays en voie de développement, dont la Jamaïque fait partie, ont besoin de certaines des ressources que les grandes puissances militaires consacrent à présent aux armements. Nous en avons besoin pour pouvoir exploiter nos ressources, accroître les débouchés pour nos produits, assurer à nos travailleurs un juste salaire et à nos agriculteurs des prix équitables, améliorer les possibilités d'instruction pour nos enfants, augmenter la demande générale de biens et de services et élever les niveaux de vie de nos peuples. Sans méconnaître les avantages de l'assistance économique bilatérale, la Jamaïque continue de préférer que l'aide financière internationale aux pays en voie de développement soit fournie sur une base multilatérale. Nous souhaitons la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies et nous demeurons convaincus que les pays avancés peuvent immédiatement et très facilement trouver les moyens de contribuer à la création de ce fonds en utilisant des ressources qui, autrement, iraient aux armements. La méthode la plus simple, et qui est parfaitement réalisable, pour réunir des fonds destinés au développement international est que les grandes nations acceptent de bloquer les crédits affectés aux armements.

8. Outre les grandes questions internationales relatives au désarmement et aux affaires politiques, je voudrais aborder ici certaines autres questions au sujet desquelles mon gouvernement est particulièrement désireux que des décisions positives soient prises rapidement. Je mentionnerai d'abord la future Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Nous avons vu les rapports des deux premières sessions du Comité préparatoire de cette conférence2/. Nous avons étudié les recommandations du Conseil économique et social au sujet de ces rapports. La Jamaïque regrette de devoir exprimer une profonde déception devant les résultats obtenus jusqu'à présent par le Comité préparatoire. Un certain progrès a été réalisé à la deuxième session, et il est évident que les grandes nations de l'est et de l'ouest se préparent à prendre la Conférence très au sérieux; mais il manque encore quelque chose. A la dernière session, les pays avancés ont consacré trop de temps à rivaliser d'ardeur pour se réjouir de ce qu'ils considèrent comme l'admirable expansion qui s'est déjà produite dans leurs échanges avec les pays en voie de développement. Il ne nous semble pas suffisant que les grandes puissances économiques de chaque bloc commercial se bornent à poursuivre leurs programmes actuels d'expansion du commerce ou à augmenter d'un petit pourcentage le volume de leurs importations en provenance des pays en voie de développement.

9. L'année dernière, lorsque la date de la Conférence faisait l'objet de vives controverses et que le représentant de la Jamaïque, parlant à cette tribune [1145ème séance], invitait nos collègues des nations en voie de développement à céder devant l'insistance des grandes puissances qui voulaient que la Conférence ait lieu en 1964, ce n'était pas simplement pour permettre aux pays avancés de participer à une conférence mondiale où ils nous feraient part des admirables résultats obtenus jusqu'à présent. Nous pensions que les grandes puissances arriveraient à la Conférence sincèrement décidées à faire de véritables concessions dans le domaine du commerce international; nous pensions qu'elles reconnaîtraient que le fossé toujours plus large entre les pays à revenus élevés et les pays à faibles revenus et l'expansion démographique dans les pays les plus pauvres constituent un grave problème exigeant des solutions entièrement nouvelles et révolutionnaires.

10. Nous voudrions, par exemple, que les pays développés suppriment leurs subventions au sucre de betterave et laissent aux pays en voie de développement la possibilité d'approvisionner le marché mondial en sucre, puisque c'est une denrée que nous pouvons produire efficacement et à bon marché. C'est ce genre de sacrifice librement consenti que nous espérons voir se produire à la suite de la Conférence sur le commerce. Je formule le vœu que, d'ici à la troisième session du Comité préparatoire, les pays économiquement avancés consentent à envisager les nécessités de l'heure dans une perspective de ce genre.

11. J'en viens maintenant au problème du colonialisme. La Jamaïque réaffirme son opposition inébranlable au colonialisme sous toutes ses formes. Nous voulons que le continent africain en soit débarrassé. Nous nous associons à nos collègues représentant les peuples autochtones d'Afrique pour souhaiter ardemment que les peuples d'Angola et du Mozambique soient libérés aussi vite que possible de la domination européenne.

12. Sur la question de l'apartheid et de la politique du Gouvernement sud-africain, notre position est bien connue. La Jamaïque a été l'un des premiers pays à imposer un embargo sur le commerce avec l'Afrique du Sud. Nous affirmons une fois de plus que nous abhorrons la politique condamnable qui est devenue la religion du gouvernement de ce pays. Nous regrettons profondément que la politique du parti de l'opposition ne soit guère différente de celle de M. Verwoerd.

13. Mon gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires, sur le plan intérieur et extérieur, pour

2/ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-cinquième session, Annexes, point 6 de l'ordre du jour, document E/3720; et ibid., trente-sixième session, Annexes, point 5 de l'ordre du jour, troisième partie, document E/3799.

appliquer aussi pleinement que possible les dispositions de la résolution 1761 (XVII), que l'Assemblée générale a adoptée le 6 novembre 1962, et nous collaborerons de notre mieux avec nos amis d'Afrique pour que la honte de l'apartheid disparaisse du continent d'où vinrent la majorité de nos ancêtres.

14. Cependant, nous croyons que l'avenir de l'Afrique du Sud doit se présenter comme une rédemption et non comme une destruction, fût-elle une autodestruction, et nous doutons que la rédemption de la nation puisse venir de l'extérieur. J'adresse donc un appel aux éléments libéraux de ce pays pour qu'ils renoncent à soutenir la politique de suicide de leur gouvernement et pour qu'ils montrent au monde qu'il existe un groupe disposé à accorder aux Africains autochtones leurs droits légitimes, et que ce groupe mérite l'appui des sympathisants de l'extérieur.

15. En notre qualité d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous ne pouvons nous permettre d'avouer que le problème de l'apartheid nous dépasse. Si un moyen donné ne permet pas une solution suffisamment rapide, il faut essayer d'autres possibilités. J'en appelle aux nations sans l'appui desquelles le Gouvernement sud-africain ne pourrait pas poursuivre longtemps sa politique de suicide pour qu'elles abandonnent leur assistance et ramènent ainsi à la raison ce gouvernement et ceux qui le soutiennent.

16. Un autre problème très urgent est celui de l'appui à accorder aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. Je me réjouis de l'initiative généreuse prise par les pays scandinaves qui ont mis des contingents de leurs forces nationales à la disposition du Secrétaire général et je me réjouis que d'autres nations aient manifesté, depuis le début de la discussion générale, leur intention d'agir de même. Il faut toutefois trouver un moyen de financer les activités de maintien de la paix chaque fois que l'Organisation des Nations Unies décide d'en entreprendre; de l'avis de mon gouvernement, il est important que le mode de financement n'ait pas à être fixé chaque fois que des opérations doivent être entreprises. Ma délégation soumettra à la commission compétente une formule de barème de contributions fondée sur les principes éminemment justes et raisonnables que l'Assemblée a adoptés dans la résolution 1874 (S-IV) à la quatrième session extraordinaire.

17. Une autre question qui, nous l'espérons, sera réglée au cours de cette session est celle de la convocation d'une conférence aux fins d'une revision de la Charte. La plupart des Etats Membres ont exprimé leurs vues à ce sujet, et il semble bien qu'ils estiment que le moment n'est pas encore venu de réunir une conférence chargée de procéder à une revision générale de la Charte. A quelques rares et notables exceptions près, la plupart des Etats Membres s'accordent également à penser qu'il conviendrait de prendre des mesures, en vertu de l'Article 108 de la Charte, pour élargir la composition de deux des organes principaux des Nations Unies. Je ne veux pas lasser l'Assemblée en répétant des arguments bien connus et me bornerai à déclarer que, à mon avis, un Conseil de sécurité composé de 15 membres ne serait pas plus lourd et s'acquitterait certainement aussi bien — sinon mieux — de ses responsabilités que le Conseil actuel de 11 membres.

18. Pour ce qui est du Conseil économique et social, on a beaucoup insisté sur la nécessité d'assurer une représentation convenable aux divers continents et régions. A ce propos, je voudrais soutenir les revendications des petits pays qui n'appartiennent pas à un grand continent ou ne font pas partie d'un groupe régional important. Je voudrais en outre souligner qu'à l'occasion d'un élargissement éventuel du Conseil il serait important d'y faire siéger des pays se trouvant à tous les stades du développement économique. Il ne suffit pas que les pays sous-développés soient représentés comme s'ils ne formaient qu'un seul bloc. Il faut que les pays qui en sont au premier stade de développement, les pays qui sont sur le point d'aborder le stade de la croissance auto-entretenue et les pays en voie de développement grands et potentiellement riches soient tous représentés.

19. J'en viens maintenant au point 79 de l'ordre du jour. Les représentants ont bien voulu, il y a quelques jours, inscrire à l'ordre du jour et renvoyer à la Troisième Commission la proposition tendant à désigner 1968 comme Année internationale des droits de l'homme [1210ème séance]. L'année 1968 marquera le vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Depuis 15 ans, ce document historique exerce une influence extraordinaire sur la pensée politique et sociale. L'une après l'autre, les nations nouvelles en incorporent les principes dans leur constitution. Mais il faut que nous passions des déclarations de principe, qui n'engagent personne, à des conventions et à des accords, qui contraignent leurs signataires.

20. En proposant de désigner une année entière pour célébrer ce vingtième anniversaire, la Jamaïque pense à deux choses: tout d'abord, cette année devrait constituer un événement et, ensuite, elle devrait être un objectif. Nous pensons qu'en 1968 la communauté des nations devrait convoquer au moins une conférence internationale — peut-être même deux — pour passer en revue les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme et célébrer ces progrès par des cérémonies appropriées. Les délégations à cette conférence feraient des exposés sur les progrès réalisés dans leur pays quant à l'élimination des entraves apportées aux droits de l'homme, sous quelque forme ou quelque nom qu'elles se présentent: apartheid, ségrégation, "Jim Crow" ou préjugé de couleur. Nous espérons que tous les pays pourront venir témoigner que les violations les plus flagrantes des droits fondamentaux, telles que l'esclavage et les pratiques analogues, ont partout disparu. Nous espérons également apprendre que la condition des réfugiés et le droit d'asile auront fait l'objet de règlements et d'accords sur le plan international. Mais l'année devrait constituer aussi pour l'Organisation des Nations Unies et les Etats Membres l'objectif de leurs efforts visant à donner effet aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme; l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées devraient préparer une liste des buts à atteindre d'ici à cette date.

21. D'autre part, nous pensons que les gouvernements qui, voulant faire respecter certaines libertés ou certains droits, sont freinés ou contrariés par des éléments réactionnaires à l'intérieur de leurs frontières devraient pouvoir profiter de la célébration de l'Année internationale et de la nécessité de faire rapport sur les mesures prises à l'échelon national pour faire pression sur les irréductibles.

22. J'espère que les délégations qui, à la Commission des droits de l'homme, ont préconisé une année internationale de la non-discrimination voteront pour le projet de résolution sur l'Année internationale des droits de l'homme.

23. Enfin, le gouvernement et le peuple jamaïquains sont convaincus, je tiens à le déclarer en leur nom, que l'Organisation des Nations Unies apporte des bienfaits incalculables en favorisant la paix et le progrès de l'humanité. Il est indispensable que tous les Etats Membres accordent le soutien le plus complet à notre organisation, lui permettent d'élargir son influence et ses interventions, et ne cessent jamais d'avoir confiance dans ses fonctionnaires. Le gouvernement et le peuple de la Jamaïque se sont engagés à s'acquitter sans réserve de toutes leurs obligations à cet égard.

24. M. WINIEWICZ (Pologne) [traduit de l'anglais]: C'est avec une vive attention que la délégation polonaise a suivi le débat actuel de l'Assemblée générale, dont il semble d'ores et déjà possible de dégager les éléments suivants. En premier lieu, une sage politique et les événements internationaux qui se sont déroulés depuis notre dernière discussion générale sont venus renforcer notre conviction qu'il est nécessaire — et possible — de trouver des moyens concrets et constructifs pour réduire la tension internationale, rapprocher les nations et assurer la paix. En deuxième lieu, nous avons été témoins dans cette salle les années précédentes des efforts déployés par certaines délégations pour ramener toute la gamme des problèmes internationaux à des polémiques, surtout avec les pays socialistes. Maintenant que les duels stériles de la guerre froide disparaissent de nos discussions — à la grande satisfaction de la délégation polonaise — un certain nombre d'orateurs ont pu s'occuper de questions concrètes et appeler l'attention sur les nombreux problèmes non résolus qui concernent certaines régions géographiques ou mêmes certains intérêts d'importance vitale pour leurs propres pays. Il est évident, en effet, que la situation politique du monde contemporain ne laisse pas d'être plus complexe que ne veulent l'admettre les partisans trop ardents des croisades anticommunistes.

25. En outre, des perspectives de détente s'étant ouvertes, l'activité de l'Organisation des Nations Unies peut devenir maintenant plus fructueuse qu'en période de tension internationale. Ainsi, la plupart des délégations ici présentes — dont la nôtre — sont à juste titre convaincues qu'à la suite de la signature du traité de Moscou les Nations Unies seront mieux à même d'entreprendre une action positive fondée sur le principe de la coexistence pacifique.

26. La Pologne, comme les autres Etats socialistes avec lesquels elle est unie par une alliance fraternelle conforme aux principes généraux de leur politique étrangère, a toujours été favorable à la coexistence pacifique d'Etats ayant des systèmes sociaux et économiques différents. Une lutte d'importance historique se livre d'ailleurs entre les deux systèmes pour déterminer celui des deux qui sert le mieux les aspirations des hommes et le progrès de l'humanité. Qu'il me soit permis, toutefois, de citer le Président de la délégation polonaise à la quinzième session de l'Assemblée générale, Wladyslaw Gomulka, qui s'était exprimé en ces termes:

> "Le problème du choix entre le communisme et le capitalisme est sans rapport avec les relations entre Etats. C'est un problème idéologique et social. La question de la supériorité de l'un ou de l'autre de ces systèmes sociaux doit être tranchée par les peuples, qui diront eux-mêmes quel est, à leur avis, le système qui correspond le mieux à leurs intérêts et leur assure le mieux une vie meilleure, plus libre et plus heureuse." [874ème séance, par. 66.]

27. Cette lutte historique pour déterminer l'avenir de l'humanité devrait se résoudre au moyen d'une compétition pacifique, dans le cadre de la coexistence pacifique. La coexistence pacifique implique, à notre sens, une responsabilité commune pour le maintien de la paix. Elle implique que tous les problèmes internationaux donnant lieu à controverse sont résolus par voie de négociations et de compromis raisonnables. Elle implique des contacts économiques, scientifiques et culturels. C'est précisément ainsi que la Pologne conçoit sa politique étrangère et met en pratique les principes de coopération constructive entre les nations.

28. La voie dans laquelle la Pologne s'est engagée ainsi que son alliance et son amitié étroites avec les pays socialistes ne l'ont jamais empêchée d'établir des relations suivies avec d'autres pays. Bien au contraire, nous entretenons des relations avec toutes les nations qui comprennent le caractère indispensable de la coopération pacifique. Nous élargissons et nous renforçons nos contacts économiques et culturels avec des pays de tous les continents. Nous nous déclarons solidaires des pays nouvellement libérés et des peuples encore dépendants et nous leur offrons notre assistance. Notre participation à de nombreuses organisations internationales — dans lesquelles nous nous efforçons de jouer un rôle actif — favorise une large coopération internationale.

29. Puissent les quelques mots que je viens de prononcer être considérés également comme un remerciement sincère et chaleureux adressé à ceux qui, au cours de ce débat, ont parlé de la Pologne, de leurs relations avec elle et de ses activités internationales en général Nous n'avons pas manqué d'être sensibles à ces paroles.

30. Un certain nombre de principes qui constituent aujourd'hui les éléments essentiels de la coexistence pacifique et qui sont définis aussi par la Charte des Nations Unies font depuis longtemps partie intégrante du droit international. Qu'il me suffise de mentionner la souveraineté, l'égalité, l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires inté-

rieures d'autres Etats. Pour que tous les Etats et les nations puissent, comme ils le doivent, contribuer librement et pleinement à assurer un avenir meilleur et pacifique à l'humanité, il faut que ces principes soient respectés dans tous les secteurs des relations internationales. C'est pourquoi nous reconnaissons et nous défendons les droits légitimes de Cuba. C'est pourquoi nous estimons qu'il convient de mettre fin, le plus rapidement possible, à l'intervention étrangère au Viet-Nam du Sud.

31. Ce sont là les bases sur lesquelles on pourra édifier la paix. Toutefois, si l'on veut délivrer à tout jamais l'humanité des dangers qui la guettent, si l'on veut, notamment, la sauver du péril d'une destruction thermonucléaire, il faut éliminer la possibilité même de faire la guerre. On ne pourra atteindre ce but que par le désarmement général et complet, que les Nations Unies ont reconnu à l'unanimité comme le problème fondamental de notre époque. En effet, un monde sans armes est un monde sans guerre.

32. Le traité de Moscou, qui a été à bon droit salué par presque tous les orateurs qui ont pris la parole au cours de ces débats comme un pas vers la détente, est en effet le premier accord significatif intervenu entre les trois grandes puissances dans un domaine de la plus haute importance pour l'humanité tout entière, le domaine des armes nucléaires. Non seulement il met fin à la contamination de l'atmosphère par les retombées radio-actives, mais il constitue également la première mesure tendant à réduire la possibilité de perfectionner les armes nucléaires et il permet de limiter la dissémination de celles-ci. Il doit, et il peut, devenir le point à partir duquel la course aux armements se transformera en une course au désarmement. Pourtant, en soi, il n'équivaut pas à un désarmement et surtout pas à un désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous espérons tous que de nouveaux accords seront conclus dans ce domaine.

33. On ne saurait ignorer l'existence de forces influentes qui, animées par des intérêts égoïstes et à courte vue, continuent à favoriser le maintien et l'intensification de la course aux armements au lieu de chercher à la supprimer. Il existe bien entendu d'importants groupes politiques et économiques qui se sont nourris de la guerre froide et qui continuent à en tirer profit. Ils ont refusé jusqu'ici de tenir compte des aspirations des nations à la détente et à la paix. Nous ne pouvons ignorer les difficultés qui restent à résoudre et les obstacles qui restent à surmonter. Des efforts soutenus devront encore être accomplis pour que l'humanité puisse avancer dans la bonne voie, maintenant que l'Accord sur la cessation des essais nucléaires dans trois milieux a été conclu.

34. A notre avis, la raison pour laquelle les négociations de Genève sur le désarmement général et complet ont abouti à une impasse tient à la façon même dont les puissances occidentales abordent le problème du désarmement. Dans leurs plans de désarmement, elles n'ont pas encore renoncé à l'espoir illusoire de s'assurer la supériorité pour les armes les plus importantes et elles ont refusé de respecter la condition essentielle qui était d'assurer le même degré de sécurité à tous les Etats, à chaque étape du désarmement.

35. En revanche, les Etats socialistes n'abandonnent pas leurs efforts pour éliminer les difficultés surgies dans les négociations sur le désarmement. C'est ainsi qu'à notre avis la proposition soviétique soumise à la présente session sur les moyens d'éliminer les véhicules servant à acheminer des engins nucléaires prouve une fois de plus que l'URSS est disposée à tenir compte de la position occidentale. M. Gromyko a d'ailleurs présenté une proposition plus importante tendant à interdire la mise sur orbite d'armes nucléaires. Cette proposition a rapidement trouvé un écho favorable et un appui très prometteur tant dans cette assemblée qu'au dehors. Selon les journaux de ce matin, un accord serait même en voie de se faire sur cette proposition. Nous en serions tous heureux.

36. Nous pensons avec nos amis soviétiques que la participation des chefs d'Etat ou de gouvernement aux débats du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement pourrait contribuer aux progrès des négociations. Elle pourrait donner un nouvel élan aux discussions sur le désarmement général et complet et hâter la conclusion d'accords sur des mesures connexes. Au cours du débat, un certain nombre d'orateurs ont eu raison de souligner la signification de cette proposition, dont la portée tient à l'importance qu'il y a toujours lieu d'attacher aux contacts et aux entretiens directs de chefs d'Etat et de dirigeants politiques.

37. De nombreux orateurs ont souligné l'utilité de mesures connexes qui pourraient contribuer encore à la détente internationale, améliorer le climat international et faciliter et faire progresser les discussions sur le désarmement général et complet. Nous partageons cet avis. Ce serait en effet manquer de réalisme que de s'en tenir à l'attitude du "tout ou rien". Nous devons tâcher d'obtenir des résultats sur tous les points où une solution est mûre.

38. La conclusion d'un pacte de non-agression entre l'OTAN et l'Organisation du Traité de Varsovie constituerait un pas important sur la voie de la détente internationale. Une renonciation solennelle à la menace ou à l'usage de la force dans les relations entre les deux plus grandes alliances politiques et militaires contribuerait de façon appréciable à normaliser et à stabiliser la situation internationale; elle institutionnaliserait même la méthode des consultations et des négociations entre l'Est et l'Ouest, et le monde entier pourrait y gagner.

39. Cette idée a eu et continue à avoir de nombreux et sérieux partisans en Occident, et elle a l'appui des Etats socialistes. Il y a lieu de noter avec satisfaction qu'au cours du débat de nombreux orateurs ont non seulement adopté une attitude impartiale à son égard, mais lui ont également donné un appui sans réserve. Nous pensons très sérieusement qu'il ne devrait pas être difficile de placer le pacte de non-agression dans un tel contexte, qui serait peut-être acceptable pour tous les intéressés. Pour atteindre ce but, il faut avoir le désir de parvenir à un accord et il ne faut pas essayer de subordonner

la conclusion du pacte à des questions qui n'y sont pas nécessairement liées.

40. Plus d'une fois, du haut de cette tribune, nous avons appelé l'attention de nos collègues sur la proposition tendant à créer une zone dénucléarisée en Europe centrale. La Pologne, auteur de cette proposition, est prête depuis longtemps à discuter les principes du plan Rapacki et les modalités de sa mise en œuvre. Qu'il me soit permis de vous rappeler que la question est d'ores et déjà inscrite à l'ordre du jour du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement.

41. Le fait que notre initiative ait donné un élan aux discussions relatives à des zones dénucléarisées dans d'autres régions prouve de manière convaincante que le concept des zones dénucléarisées répond aux besoins de la situation internationale actuelle. Tout en appuyant les propositions bien connues tendant à établir des zones dénucléarisées dans d'autres continents, nous soulignons l'importance particulière que revêtirait une telle zone en Europe centrale, région où les deux groupements militaires antagonistes se font directement face et où des sources particulièrement dangereuses de conflit se sont accumulées. La mise en œuvre du plan polonais équivaudrait en fait à une mesure de désarmement partiel en limitant la diffusion des armes nucléaires et en empêchant que n'éclate par accident un conflit militaire dans une zone qui est particulièrement sensible et où il faut de toute nécessité apaiser la crainte d'un conflit armé.

42. La proposition de M. Unden et celle du président Kekkonen montrent qu'il est possible d'interdire les armes nucléaires en Europe septentrionale également. Nous sommes convaincus que l'établissement des zones dénucléarisées que propose la Pologne, ainsi que d'autres zones dénucléarisées — en Europe septentrionale, dans les Balkans et dans la région méditerranéenne —, amènerait une profonde amélioration du climat politique en Europe, amélioration dont les effets se feraient sentir dans le monde entier.

43. L'appui que de nombreux orateurs ont également donné au cours de ces débats à l'idée des zones dénucléarisées montre qu'il est possible de commencer à élaborer des principes généraux relatifs aux zones dénucléarisées, ainsi que des méthodes en vue de leur application pratique. Il va de soi que certaines zones, situées dans diverses régions du monde, pourraient respecter les conditions propres à la région considérée; il n'est pas nécessaire qu'elles aient toutes le même régime. Il convient d'attacher une grande importance à l'offre qu'a faite l'Union soviétique d'exclure l'usage d'armes nucléaires contre les zones dénucléarisées établies par voie d'accords régionaux, ainsi que contre les pays qui auraient proclamé la dénucléarisation de leur territoire, et de donner, conjointement avec les puissances occidentales, les garanties nécessaires à cet effet. Nous ne croyons pas être les seuls à espérer que cette proposition trouvera un accueil favorable parmi les autres puissances nucléaires.

44. L'intérêt particulier que la Pologne porte aux problèmes de l'Europe centrale se passe, je crois, de commentaires. Les blessures profondes que nous a laissées la dernière guerre ne sont pas encore guéries et il nous faut tirer les conclusions des expériences du passé. Nous désirons sincèrement écarter de cette région tout danger de conflit armé. C'est pourquoi la Pologne accueillerait avec faveur tout plan tendant à normaliser cette région sensible, toute initiative menant vraiment vers le désarmement et la sécurité. C'est pour cette raison que la Pologne s'est déclarée maintes fois prête à faire écho à tout geste de détente accompli par la République fédérale d'Allemagne. Nous regrettons de dire que, malheureusement, c'est précisément la politique de la République fédérale d'Allemagne qui a fait échouer déjà bien des mesures qui visaient à atténuer la tension internationale et qui a été jusqu'à s'opposer à certaines initiatives réalistes et raisonnables de l'OTAN.

45. C'est le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne qui se refuse à reconnaître la nouvelle situation en Europe centrale, situation découlant de la guerre génocide qui a été déchaînée par l'Allemagne nazie et qui nous a infligé des blessures dont nous souffrons encore. C'est ce gouvernement qui met en cause la frontière occidentale, définitive et intangible de la Pologne. Il cherche à créer la tension à Berlin Ouest. Il s'efforce d'annexer le premier Etat pacifique que l'Allemagne ait connu dans sa longue histoire de conquêtes — la République démocratique allemande, qui a rejeté la politique expansionniste de l'impérialisme allemand et qui a établi des relations de coopération pacifique avec de nombreux pays de tous les continents.

46. J'aimerais souligner dès à présent que toute politique animée de l'intention sincère de diminuer la tension devra prendre dûment en considération le rôle que la République démocratique allemande joue et jouera de plus en plus à l'avenir. La République démocratique allemande déploie des efforts considérables pour établir des relations normales entre les deux Etats allemands. Nous voudrions appeler l'attention des représentants qui ont traité ici du problème allemand sur la proposition de la République démocratique allemande tendant à conclure "un traité de bon sens et de bonne volonté" entre les deux Etats allemands. Cette proposition présente de façon convaincante les conditions raisonnables d'une coopération entre les deux Etats allemands dans l'intérêt de la nation allemande tout entière.

47. Nul n'ignore que la Pologne et la République démocratique allemande sont unies par une étroite amitié. La visite effectuée la semaine dernière dans notre pays par la délégation officielle de la République démocratique allemande vient d'en fournir encore la preuve. Cependant, la Pologne désire sincèrement entretenir de bonnes relations avec la nation allemande tout entière, car c'est de façon constructive que nous envisageons le problème allemand. D'ailleurs, la normalisation de nos relations économiques avec la République fédérale d'Allemagne est une preuve de notre bonne volonté. Nous ne méconnaissons pas non plus les signes de bon sens qui se manifestent dans certains milieux politiques d'Allemagne occidentale, mais qui, nous le déplorons, n'influencent pas encore de façon sensible la vie politique de la République fédérale d'Allemagne.

48. Etant donné la politique suivie jusqu'à maintenant par la République fédérale d'Allemagne, la thèse que Bonn cherche à avancer quant au problème allemand — "détente, mais non sur la base du statu quo" — ne peut, à notre avis, que faire obstacle à l'évolution positive de la situation internationale et compromettre la coexistence pacifique. Une telle situation n'existerait pas, bien entendu, si les grandes puissances occidentales avaient eu une politique différente envers l'Allemagne de l'Ouest.

49. Si l'opposition du Gouvernement de Bonn empêchait maintenant l'Accord de Moscou d'être suivi d'autres mesures tendant à améliorer l'atmosphère internationale, on ne pourrait à notre avis en tirer qu'une seule conclusion, à savoir que l'Allemagne occidentale exerce une influence dangereusement forte sur la politique de l'Occident. Cela ne pourrait que retarder le processus de détente et risquerait d'avoir des conséquences que les puissances occidentales elles-mêmes n'auraient peut-être pas souhaitées.

50. Qu'est-ce que toute l'idée de la "force nucléaire multilatérale" de l'OTAN, sinon une dangereuse concession à ceux qui s'opposent à la détente? Cette force n'est pas nécessaire à la défense des Etats-Unis. Nul n'ignore que les autres membres de l'OTAN ne s'y intéressent pas particulièrement. Certains donnent même l'impression de ne l'accepter que contraints. Seule, la République fédérale d'Allemagne insiste pour que cette force soit créée.

51. En participant aux moyens nucléaires, Bonn augmenterait son influence politique au sein de l'alliance occidentale. Cela pourrait permettre à l'Allemagne de l'Ouest d'exercer un contrôle indépendant sur les armes nucléaires, ce que chacun devrait redouter. Cela pourrait revenir à augmenter le nombre des puissances que l'on appelle nucléaires, bien que la majorité des délégations ici présentes aient demandé que l'on empêche la prolifération des armes nucléaires. De la sorte, la course aux armements serait encore accélérée, alors que l'opinion publique mondiale, de nombreux gouvernements et toutes les nations appellent sans nulle équivoque le désarmement de leurs vœux.

52. C'est pourquoi je n'ai pu m'empêcher de parler de ce problème et d'évoquer les réflexions qu'il me suggère. La notion d'une force nucléaire multilatérale de l'OTAN ne saurait guère être considérée comme conforme à l'esprit du traité de Moscou.

53. Je le répète, la nucléarisation de la République fédérale d'Allemagne ne pourrait que compliquer gravement le problème allemand. Or, ce problème attend depuis trop longtemps déjà une solution.

54. A notre avis, la solution du problème allemand exige l'abandon de tous les plans visant à nucléariser l'Allemagne. Elle devrait être fondée sur la reconnaissance des frontières allemandes établies et sur l'existence de deux Etats allemands souverains, sur la conclusion d'un traité de paix et sur le règlement du problème de Berlin Ouest. C'est de cette façon seulement qu'on servirait les intérêts vitaux de toutes les nations européennes, y compris ceux de la nation allemande tout entière.

55. L'une des tâches principales des Nations Unies est d'aider tous les peuples qui sont encore sous la domination coloniale à obtenir l'indépendance complète. Sur le plan pratique, nous estimons que, chaque fois que les résolutions et les recommandations des Nations Unies sur la décolonisation demeurent sans effet, il est nécessaire que tous les Etats collaborent plus résolument et s'efforcent ensemble de mettre fin à un système condamné par l'histoire et de soutenir efficacement la lutte pour la libération nationale.

56. Je pense notamment au cas du Portugal et à celui de la République sud-africaine. Depuis des années, l'Organisation des Nations Unies prie instamment la République sud-africaine de mettre fin à sa politique d'apartheid, mais le gouvernement de ce pays a systématiquement fait la sourde oreille. C'est pourquoi, à notre avis, de nouvelles décisions s'imposent aujourd'hui, décisions encore plus fermes que celles qu'a récemment adoptées le Conseil de sécurité.

57. Comme d'autres l'ont fait avant elle, la délégation polonaise accueille avec satisfaction la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, adoptée à Addis-Abéba, que Sa Majesté Impériale Hailé Sélassié Ier, empereur d'Ethiopie, fera solennellement enregistrer aujourd'hui à l'Organisation des Nations Unies. Sa Majesté Impériale est une personnalité historique que tous admirent pour la lutte qu'elle a menée en faveur de l'indépendance de son petit pays. Les décisions d'Addis-Abéba ont rallié tous les peuples d'Afrique dans un effort commun visant à faire disparaître les vestiges du passé, à renforcer l'indépendance et la coopération des nations nouvellement libérées, à éliminer les bases militaires étrangères du continent africain et à transformer celui-ci en une zone dénucléarisée, en une zone de paix. En effet, l'indépendance des peuples coloniaux et la paix sont deux notions inséparables. En participant aux efforts déployés dans le monde pour maintenir la paix, les pays nouvellement libérés fortifient leur indépendance, acquièrent de nouvelles possibilités de développement économique et social et accélèrent la liquidation du triste héritage du colonialisme.

58. Pour être indépendant — on l'a déclaré ici plus d'une fois et, il y a quelques semaines, le président Ben Bella nous l'a rappelé lui aussi —, il ne suffit pas de brandir un drapeau national et de jouer un hymne national. Ce qui compte vraiment, c'est la substance, c'est l'essence de l'indépendance. Trop souvent, celle-ci est rendue illusoire par l'exploitation néo-colonialiste, qui vient principalement de ce que les jeunes Etats restent, sous une forme ou sous une autre, enchaînés à l'ancienne métropole.

59. Ainsi, nous nous trouvons devant la tâche noble et ardue qui consiste à développer les pays nouvellement libérés. Il convient de les aider à tirer parti de leurs ressources naturelles, à établir une structure économique rationnelle qui leur permette de participer sur un pied d'égalité à la coopération économique internationale. Pour se développer librement, les jeunes nations libérées de la dépendance coloniale ont besoin de conditions politiques et économiques telles qu'elles puissent profiter pleinement du progrès technique et scientifique et du commerce

international, sur la base de l'égalité et de la souveraineté.

60. Cependant, il ne suffit pas de créer les bases nécessaires au développement des pays nouvellement libérés pour épuiser le problème. On peut comparer les relations économiques mondiales à des vases communicants. Il n'est guère possible de séparer les problèmes économiques d'une région de ceux des autres régions. Ils sont tous interdépendants. Pour établir la nouvelle division internationale du travail, qui est devenue nécessaire, il sera indispensable de tenir compte de ces rapports.

61. Telle est exactement la raison pour laquelle la délégation polonaise attache, comme d'autres délégations, une telle importance à la Conférence sur le commerce et le développement, qui aura lieu l'année prochaine sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Cette conférence devra examiner tous les aspects des échanges internationaux, qui souffrent de pratiques discriminatoires dues, comme nous le savons, soit à des considérations liées à la guerre froide, soit à l'exploitation coloniale.

62. Pour favoriser la croissance économique, la Conférence devra envisager l'application de mesures qui encourageraient la coopération économique mondiale entre les divers continents, entre des pays ayant des systèmes sociaux et économiques différents et entre des pays qui se trouvent à des niveaux de développement économique différents. Nous souhaiterions également que la Conférence jette les bases qui faciliteraient l'élimination des effets nuisibles de certains processus d'intégration bien connus. Nous espérons également qu'elle créera une organisation mondiale du commerce.

63. Toutes les fois que l'on envisage le développement économique du monde, on ne peut s'empêcher de songer à la masse énorme de ressources que permettrait de libérer le désarmement général et complet. Ainsi, les dépenses non productives consacrées aux armements pourraient être utilisées pour le développement économique, social et culturel, pour le bien-être de l'humanité.

64. Les grands problèmes de notre époque sont étroitement liés. Toute mesure tendant à améliorer la situation internationale crée des conditions favorables à la coopération économique; d'ailleurs, celle-ci peut elle-même favoriser la compréhension entre les peuples et la détente; toute mesure tendant au désarmement libère de nouvelles ressources pour le développement économique; le progrès des relations économiques contribue à coup sûr à améliorer le sort de millions d'hommes qui vivent encore dans la pauvreté et même dans la misère, et l'élimination du colonialisme libère des énergies nouvelles et renforce les facteurs de paix et de progrès.

65. L'Organisation des Nations Unies ne peut régler rapidement toutes les questions internationales controversées qui exigent de laborieuses négociations. Il n'en est que plus nécessaire de renforcer son autorité et d'intensifier ses activités dans les domaines où elle peut jouer un rôle véritablement constructif.

66. Depuis 18 ans qu'elle existe, l'Organisation a subi des transformations très importantes. Il y a 18 ans, elle ne représentait qu'une partie du monde. Pendant les années où les tensions de la guerre froide s'aggravaient, elle s'est fréquemment éloignée du réel.

67. La situation mondiale s'est modifiée, comme on sait, et la composition de l'Organisation des Nations Unies s'est elle aussi modifiée. Le nombre croissant des Etats représentés ici a exercé une influence favorable très profonde sur l'atmosphère et les activités de notre organisation.

68. Cependant, celle-ci ne pourra atteindre pleinement ses objectifs tant que la République populaire de Chine se verra refuser le droit de représenter ici l'un des fondateurs de notre organisation, tant que l'une des grandes puissances auxquelles la Charte a conféré des responsabilités spéciales ne participera pas aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes, tant que ceux qui occupent illégalement son siège n'auront pas été écartés. Il n'y a pas place ici, ni dans aucune autre organisation internationale, pour ce qu'on appela la représentation des "deux Chines". La délégation polonaise partage et approuve l'opinion exprimée à cet égard au cours du débat par plusieurs orateurs des pays socialistes et de divers pays d'Europe, d'Asie et d'Afrique.

69. La nécessité d'un accord entre les grandes puissances qui sont responsables au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité est l'un des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi nous suivons avec un intérêt particulier les entretiens qui se déroulent actuellement à New York entre les Ministres des affaires étrangères de l'Union soviétique, des Etats-Unis et du Royaume-Uni à l'occasion de cette session de l'Assemblée générale, et nous adressons aux ministres tous nos vœux de succès. En effet, nous devrions nous féliciter ardemment de toute initiative qui contribue à améliorer leurs relations.

70. Toutefois, cela ne veut pas dire que le rôle que doivent jouer les autres Etats ait perdu de son importance. Au contraire, nous sommes persuadés qu'il ne faut pas sous-estimer leur influence dans l'évolution vers la paix internationale. Avec la détente, l'importance des petits Etats ira croissant et l'influence des pays non alignés s'accentuera.

71. Il suffit d'évoquer la contribution des Etats nouvellement libérés aux travaux des organes des Nations Unies, notamment au Comité de la décolonisation[3/]. Il convient également de rappeler le rôle constructif que les huit pays non alignés ont joué à Genève, grâce à leurs conseils et à leurs initiatives remarquables, aux délibérations du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement.

72. L'admission de nombreux pays nouvellement libérés a sans nul doute enrichi considérablement les activités de l'Organisation. Ces pays ont pu ainsi participer de façon constructive à la vie internationale et fournir une contribution créatrice et

3/ Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

infiniment utile. Il convient donc de respecter le droit qu'ont les pays d'Afrique et d'Asie d'être dûment représentés dans les principaux organes des Nations Unies. Pour sa part, la Pologne reconnaît pleinement ce droit.

73. Il appartient maintenant à tous les pays de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour promouvoir l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci peut en effet devenir une école de coexistence sur le plan politique, économique, social et juridique. Elle est expressément tenue de mobiliser l'opinion publique mondiale et d'unir les efforts de toutes les nations pour la paix. Elle se doit de dénoncer et d'éliminer tous les obstacles qui l'empêchent d'atteindre ces objectifs. Il ne faut pas oublier non plus que l'Organisation des Nations Unies peut guider les institutions spécialisées pour les mettre à même d'accomplir leur tâche, qui est de servir la coexistence pacifique et la coopération pacifique et constructive entre les pays. Certaines d'entre elles ont déjà, nous le savons, adapté leurs programmes et leurs activités aux possibilités nouvelles qu'ouvre l'amélioration de la situation internationale. Il faut qu'avec notre assistance les autres fassent de même.

74. Dans un monde auquel s'impose ce choix crucial: être ou ne pas être, il appartient aux Nations Unies de créer l'atmosphère voulue et de tracer le cadre de la coopération internationale.

75. Se vouant à la cause de la paix et de la coopération entre les nations, la Pologne souhaite voir l'Organisation des Nations Unies se diriger dans cette voie, et, pour lui permettre d'atteindre ces objectifs, elle lui accordera son appui le plus actif et le plus sincère.

76. Avant de quitter cette tribune, je me dois de vous féliciter, Monsieur le Président, comme ceux qui m'ont précédé, de votre élection à ces hautes fonctions. Vous avez été appelé à présider une session de l'Assemblée qui, par son atmosphère constructive, peut devenir mémorable. La Pologne est convaincue que votre sage direction pourra nous aider tous à passer, au cours de cette session, des espoirs aux réalités.

77. Pendant tout le cours de nos débats, nos vœux de succès accompagnent également l'homme qui siège d'ordinaire à votre droite, mais qui est absent aujourd'hui, U Thant, notre éminent Secrétaire général. Pour pouvoir diriger et mener à bien les activités des Nations Unies, il a besoin pendant toute l'année du soutien de tous les Etats Membres. Ce soutien, nous ne devons pas le lui refuser.

78. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'ai une information à vous communiquer. En raison de la visite de S. M. I. Hailé Sélassié Ier, empereur d'Ethiopie, et afin de faciliter la tâche de tous les intéressés, et notamment des Vice-Présidents, il a été décidé que la séance de ce matin sera levée après l'intervention que va faire le représentant de la Malaisie.

79. Cet après-midi, à 15 heures, nous nous réunirons en séance plénière comme prévu pour entendre le discours de l'Empereur d'Ethiopie; après quoi la séance sera levée. Puis à 16 h 45, cet après-midi également, nous tiendrons une autre séance plénière pour continuer la discussion générale et entendre les représentants du Sierra Leone et du Gabon.

80. Dato' ONG (Malaisie) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la dix-huitième session de l'Assemblée générale. Tous ceux qui se sont succédé à cette tribune ont rendu un hommage sincère à vos qualités de cœur et d'esprit, qui vous rendent éminemment apte à remplir les hautes fonctions que vous occupez maintenant; si bien qu'il ne me reste pas grand-chose à ajouter. Laissez-moi vous dire cependant que, depuis trois semaines, nous sommes les témoins de la fermeté et de l'équité avec lesquelles vous menez nos débats; aussi m'appartient-il de déclarer maintenant que vous avez tenu pleinement, par vos actes, la promesse que ceux qui vous connaissent le mieux nous avaient faite.

81. Je voudrais aussi à cette occasion rendre un hommage sincère à votre prédécesseur, mon ami M. Muhammad Zafrulla Khan, président de la dix-septième session et de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale; il me suffira de dire, comme toutes les délégations l'ont généralement reconnu, qu'il a donné à ce poste un exemple que tout président devrait s'efforcer d'imiter.

82. Tous les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont affirmé que cette session historique se déroule dans une atmosphère de détente internationale. Les discours du président Kennedy [1209ème séance] et des Ministres des affaires étrangères de l'Union soviétique [1208ème séance] et du Royaume-Uni [1222ème séance] que nous avons eu le privilège d'entendre sont la preuve manifeste de cette détente que l'humanité attendait désespérément.

83. Pour des pays comme le mien, dont l'indépendance et l'expérience de l'indépendance sont relativement récentes, l'Organisation des Nations Unies est la protectrice derrière laquelle nous espérons forger nos destinées et développer en paix notre économie afin que notre indépendance politique s'accompagne du bien-être économique. Beaucoup d'entre nous manquent désespérément des biens matériels qui rendent la vie digne d'être vécue et des moyens qui leur permettraient de se les procurer par leurs propres efforts. La crainte constante d'un conflit sape nos énergies et obscurcit notre vision et, si à l'écart que nous soyons des controverses entre l'Est et l'Ouest, la première chose que nous avons apprise dans notre petit monde moderne où tout se tient est la crainte effrayante de devoir subir les conséquences d'actes qui ne dépendent pas de nous et auxquels nous n'avons pas participé.

M. Erkin (Turquie), vice-président, prend la présidence.

84. On a fait état ici du traité relatif à l'interdiction partielle des essais nucléaires, qui est peut-être l'événement le plus marquant dans l'histoire récente de l'humanité. Plus de 100 gouvernements, dont le mien, ont accédé à ce traité. Le soupir de soulagement qu'il a provoqué a pu être entendu dans le monde entier. Les cyniques se sont permis de faire

observer que c'était là un geste sans portée. Ce qui compte n'est d'ailleurs pas tant ce soupir audible de soulagement dont j'ai parlé que l'assurance donnée par l'humanité aux trois grandes puissances ayant pris l'initiative du traité que chaque Etat du monde civilisé leur enjoint, sur leur honneur, de poursuivre les idéaux qu'elles ont fait naître afin que le premier pas qui a été fait ne reste pas unique mais en entraîne d'autres. Après avoir entendu les paroles vibrantes que les trois protagonistes du traité ont prononcées à cette tribune, le monde vit dans l'espoir et dans l'attente confiante d'une nouvelle amélioration de la situation internationale qui conduirait en fin de compte — c'est notre espoir et notre prière — au désarmement général et complet.

85. Le prestige de l'Organisation des Nations Unies s'est accru aussi à cause du rôle éminemment utile qu'elle a joué ces dernières années en participant constamment à des travaux sur l'arrêt des essais nucléaires et sur le désarmement en général. En outre, c'est à cette tribune même que le courroux de l'opinion publique mondiale contre les essais nucléaires s'est le plus fortement exprimé.

86. Bien qu'il ne soit en fonctions que depuis relativement peu de temps, le Secrétaire général U Thant a immensément renforcé l'autorité et le prestige de l'Organisation des Nations Unies et de son propre poste en tant que force dynamique de paix. Il l'a fait en intervenant sans tarder dans les situations les plus délicates, en prenant à maintes reprises des initiatives hardies pour atténuer les risques de conflit. Il était au cœur du drame quand la crise cubaine a eu lieu, et le rôle qu'il a joué si courageusement à cette occasion a permis d'éviter un désastre qui semblait imminent. Sous sa conduite, l'Opération des Nations Unies au Congo a enfin rétabli l'ordre et la paix dans ce pays, mis fin à la sécession du Katanga et sauvegardé l'intégrité territoriale du Congo.

87. Le Secrétaire général a fait également preuve de diligence dans la crise du Yémen; plus récemment, il n'a pas hésité à accéder à la demande des chefs des Gouvernements des Philippines, de l'Indonésie et de la Malaisie tendant à ce que l'Organisation s'assure que les populations du Sabah et du Sarawak, dans le Bornéo du Nord, voulaient bien devenir indépendantes dans le cadre de la Malaisie.

88. En rendant hommage au Secrétaire général, la délégation malaisienne tient notamment à remercier le Secrétaire général, au nom du gouvernement et du peuple malaisiens, d'avoir bien voulu s'acquitter de la mission dont je viens de parler. Il n'est pas douteux qu'en cette occasion et dans d'autres tâches difficiles et délicates le Secrétaire général a été inspiré et guidé par son sens élevé des responsabilités et son dévouement à la cause d'une paix juste dans le monde.

89. Par ses activités au Congo et ailleurs, l'Organisation a prouvé sa valeur inestimable en tant que seul organisme international pour le maintien de la paix. Les problèmes relatifs au coût des opérations de maintien de la paix sont malheureusement compliqués par des controverses et, s'ils ne sont pas résolus à temps, ils risquent de porter atteinte à l'efficacité de l'Organisation. C'est donc là un problème capital et urgent qui non seulement concerne l'avenir de l'Organisation pour ce qui touche au maintien de la paix, mais encore a des répercussions immédiates au Congo, où le maintien du personnel des Nations Unies est directement subordonné aux possibilités de financement.

90. Parce qu'il a une foi inébranlable en l'Organisation des Nations Unies, protectrice de l'intégrité et de l'indépendance des nations nouvelles et militairement faibles, mon pays a participé avec beaucoup d'autres et au prix de sacrifices considérables à l'Opération des Nations Unies au Congo en fournissant des troupes au commandement de l'ONU. Nous sommes heureux, et non sans un sentiment justifié de fierté, que les efforts des Nations Unies, auxquels les petites nations ont contribué à bien des égards de façon décisive, aient largement permis d'atteindre les objectifs fixés par les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. L'Organisation a longtemps et durement peiné pour créer au Congo une situation qu'on peut aujourd'hui juger satisfaisante. Mais elle n'est pas au bout de ses peines. Il serait tragique que, pour des raisons financières, l'Organisation des Nations Unies soit contrainte de se retirer là où le maintien de sa présence, ne serait-ce que pour peu de temps encore, peut être considéré comme décisif.

91. Pour cette raison et pour qu'à l'avenir les opérations de maintien de la paix puissent être menées à bien promptement, la délégation malaisienne estime urgent et indispensable que l'Organisation mette au point un système satisfaisant grâce auquel, désormais, les appels à l'aide de petits pays victimes d'une agression extérieure ne seront plus noyés dans les profondeurs insondables de vaines controverses. A la différence des grandes puissances, qui disposent de tous les armements modernes, les petits pays n'ont malheureusement pas la possibilité de se défendre en cas d'agression militaire extérieure. Pour eux, l'Organisation des Nations Unies est le bouclier à l'abri duquel ils peuvent consolider leur liberté toute neuve.

92. Voilà qui mesure exactement la foi et la confiance que des petits pays comme le mien mettent dans cette noble organisation de l'humanité. La délégation malaisienne s'associera volontiers à toute initiative constructive visant à renforcer le rôle de l'Organisation et à accroître son autorité.

93. En ce qui concerne la composition des organes principaux des Nations Unies, la situation soulève un autre problème dont la solution exige des efforts immédiats et soutenus. Il est exact que l'Organisation des Nations Unies a servi de catalyseur pour faire sortir de la servitude coloniale les nations indépendantes nouvelles. Celles-ci constituent aujourd'hui plus de la moitié des Etats Membres de l'Organisation. Malgré cela, la composition d'organes principaux comme le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social demeure inchangée par rapport à 1945, époque à laquelle le nombre des Etats Membres n'était même pas la moitié de ce qu'il est aujourd'hui. Nous nous trouvons dans la situation peu satisfaisante et ironique où les pays mêmes que l'Organisation a contribué à libérer se voient refuser, une fois devenus Membres, la possibilité de

participer pleinement et sur un pied d'égalité à tous les travaux. A plusieurs reprises au cours des années écoulées, on a demandé une revision de la Charte en vue de remédier à cette situation. Ma délégation note avec regret que, même aujourd'hui, certains continuent à exprimer l'avis qu'il n'est pas encore opportun de convoquer une conférence générale pour la revision de la Charte. De toute évidence, nous ne saurions attendre indéfiniment l'occasion opportune. Et comme la situation exige qu'on agisse d'urgence, il faut redoubler d'efforts à la présente session pour amender la Charte sur un point essentiel, à savoir en ce qui concerne deux organes principaux, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, de manière à permettre la représentation équitable des jeunes pays d'Afrique et d'Asie.

94. La délégation malaisienne saisit cette occasion de rappeler son attachement aux Buts et Principes des Nations Unies. La Malaisie a toujours été pour la paix dans l'honneur et la justice. Elle continuera à lutter pour préserver la paix dans le monde, pour promouvoir la coopération internationale en vue d'élever les niveaux de vie et pour instituer un ordre mondial fondé sur le droit et sur les principes d'égalité, de non-ingérence et de respect mutuel entre nations.

95. Conformément à la Charte des Nations Unies, la Malaisie rejette l'emploi ou la menace de la force comme moyen, pour un pays, d'atteindre ses objectifs. Le Gouvernement malaisien est profondément convaincu qu'il a pour premier devoir envers son peuple d'assurer l'élévation du niveau de vie de tous les citoyens. Comme son premier ministre, le Tunku Abdul Rahman, l'a dit, nous préférons "la nourriture aux balles, les vêtements aux uniformes et les logements aux casernes".

96. La Malaisie continuera à défendre le droit des peuples à vivre libres — libres de la domination coloniale sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, libres de toute discrimination fondée sur la couleur, la race ou la croyance, libres de jouir de toutes les libertés fondamentales inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

97. Farouchement attachée à ces principes, la Malaisie considère avec horreur toute violation des droits de l'homme où qu'elle se produise. Qu'il s'agisse du refus de la liberté religieuse au Viet-Nam, de l'oppression cruelle de la population au Tibet ou de l'apartheid en Afrique du Sud, ces atteintes aux droits de l'homme lui répugnent également, et elle apportera son soutien à toute mesure visant à mettre fin à ces injustices.

98. Ma délégation condamne en particulier l'attitude du Gouvernement sud-africain, qui défie ouvertement une opinion publique mondiale indignée et, en particulier, l'hostilité de plus en plus forte de l'Afrique au maintien de la politique d'apartheid. Malgré les résolutions successives de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le Gouvernement sud-africain, loin de respecter ces textes, n'a fait qu'intensifier sa politique raciste. Pareille attitude ne peut qu'aggraver ses relations déjà tendues avec le reste de l'Afrique et avec le monde en général; si elle se poursuivait, elle risquerait fort de créer une situation plus explosive encore, notamment en Afrique.

99. La position de mon gouvernement à l'égard de l'apartheid a toujours été ferme et claire. J'en veux pour preuve le rôle important qu'a joué le Premier Ministre de mon pays à la Conférence des Premiers Ministres du Commonwealth, qui s'est tenue à Londres en 1961, et à l'issue de laquelle l'Afrique du Sud s'est retirée du Commonwealth. Aussitôt après cette conférence, mon gouvernement a interdit toutes importations de produits sud-africains.

100. De gros progrès ont été accomplis en matière de décolonisation, mais la libération des peuples asservis n'est pas encore une affaire réglée. Elle constitue un des problèmes critiques de notre époque, et ce en raison de l'attitude obstinée de certaines puissances coloniales qui, méconnaissant les avertissements qui leur sont donnés et méprisant l'opinion publique mondiale, continuent à se cramponner désespérément à leurs possessions coloniales. C'est certainement en Afrique que le problème colonial présente le maximum de gravité, parce que la plus grande partie de la population et de la superficie de ce continent demeure sous la domination coloniale de telle ou telle puissance. En Angola, au Mozambique et dans d'autres territoires portugais, les revendications de liberté et d'indépendance s'accompagnent du bruit des fusillades. Le refus du Gouvernement portugais de reconnaître les aspirations légitimes des peuples africains à l'indépendance et à la liberté et la guerre coloniale qu'il ne cesse de mener contre eux ont déjà eu de sérieuses répercussions dans le reste de l'Afrique et pourraient avoir des conséquences très graves.

101. Les problèmes raciaux qui existent dans de nombreux territoires coloniaux d'Afrique, comme par exemple dans les colonies portugaises et en Rhodésie du Sud, ne devraient pas faire obstacle à l'autodétermination des peuples africains. Toute tentative pour refuser l'exercice de l'autodétermination par le maintien d'un régime de discrimination raciale et de mesures discriminatoires tendant à perpétuer la domination d'une minorité raciale sur la grande majorité des populations autochtones n'est pas seulement contraire à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, elle constitue en outre une politique vaine et à courte vue, lourde de répercussions dangereuses dans les territoires intéressés comme dans le reste du monde. Les puissances administrantes feraient donc bien de poursuivre une politique coloniale plus réaliste et de faire résolument face à l'inévitable: à savoir que l'Afrique doit être gouvernée par les Africains. Ma délégation ne doute pas un seul instant qu'on ne trouve suffisamment de sagesse et de bonne volonté chez les Africains pour que dans un Angola, un Mozambique et une Rhodésie du Sud ayant accédé à l'indépendance il y ait place pour tous, y compris pour la minorité blanche.

102. Dans le domaine du développement économique et social, notamment en ce qui concerne les pays en voie de développement, l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle d'importance vitale,

qui consiste à coordonner les efforts internationaux, à canaliser l'assistance internationale et à harmoniser les relations commerciales, l'objectif global étant d'accélérer la croissance économique et industrielle des pays en voie de développement et de réduire ainsi le fossé qui, dans le monde, sépare les nantis des déshérités. En dernière analyse, c'est la réalisation de ces objectifs économiques et sociaux qui contribuera à assurer dans le monde une stabilité, une paix et une sécurité durables.

103. Comme la plupart des pays en voie de développement, la Malaisie attache la plus grande importance aux efforts internationaux tendant à faire prévaloir des prix équitables et stables pour les produits primaires. L'économie de la Malaisie dépend en grande partie de l'exportation d'un petit nombre de produits, dont le caoutchouc et l'étain, et, avant l'expansion de la Fédération, ces deux produits représentaient à eux seuls de 75 à 80 p. 100 du total des recettes d'exportation. Bien que nous fassions des efforts concertés pour élargir les bases de notre économie grâce à la diversification et à l'industrialisation, nous devrons rester très longtemps encore tributaires de l'exportation de nos produits primaires.

104. C'est un phénomène bien connu que, dans les pays industrialisés, un accroissement de la production s'accompagne généralement d'un relèvement correspondant du revenu national, alors que, dans les pays en voie de développement, une augmentation, même substantielle, de la productivité est parfois impuissante à compenser une baisse des prix des principaux produits d'exportation. Dans le cas de la Malaisie, un fléchissement de 1 cent par livre du prix du caoutchouc suffirait à réduire considérablement nos recettes annuelles d'exportation. Je suis certain qu'on rencontre des situations analogues pour d'autres produits primaires dans d'autres pays en voie de développement. Obtenir des prix justes et stables pour ces produits est donc une question extrêmement importante pour les pays en voie de développement, si l'on veut que ceux-ci puissent réaliser les grands projets destinés à améliorer le sort de leurs populations. C'est pourquoi le Gouvernement malaisien attend beaucoup de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, pour laquelle ce problème des prix des produits de base constituera sans doute l'un des principaux sujets à examiner.

105. La naissance de l'Organisation de l'unité africaine est l'un des événements mondiaux les plus réconfortants de l'année. L'organisation, dont la charte a été signée le 25 mai 1963 par tous les chefs d'Etat et de gouvernement africains à la Conférence historique d'Addis-Abéba[4/], ouvre des perspectives nouvelles et prometteuses d'efforts coordonnés et intégrés pour le développement politique, économique et social de toute l'Afrique. Le Gouvernement malaisien attend avec intérêt le développement de cette nouvelle Organisation de l'unité africaine en tant que force positive pour la paix et la prospérité en Afrique. Les interventions des dirigeants africains au cours de la présente discussion générale nous donnent l'assurance que l'Organisation de l'unité africaine coopérera étroitement avec l'Organisation des Nations Unies dans la mission sacrée de l'humanité qui est de promouvoir un monde pacifique et prospère.

106. Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer les remerciements très sincères de ma délégation à tous les représentants qui, à cette tribune, ont exprimé leur appui chaleureux et leurs félicitations à la Malaisie.

107. La création de la Malaisie est un acte majeur de décolonisation, réalisé en pleine conformité avec le principe de l'autodétermination. C'est le résultat du désir librement exprimé des peuples du Sabah, du Sarawak et de Singapour de parvenir à l'indépendance en se joignant au peuple de la Fédération de Malaisie déjà indépendante, afin qu'ensemble ils puissent accomplir leur destin commun dans la liberté, la stabilité et la prospérité.

108. Les territoires de Bornéo, c'est-à-dire le Sabah et le Sarawak, ont connu des systèmes administratif, judiciaire et économique semblables à ceux de la Fédération de Malaisie, à laquelle ils sont en outre liés par une parenté ethnique et culturelle étroite et par des idéaux communs. L'union de ces territoires est donc la conséquence non seulement naturelle, mais encore logique de leur progrès politique et économique.

109. Ainsi, lorsque le représentant de l'Indonésie prétend que la Malaisie est un concept artificiel imposé par une puissance étrangère, il se refuse à reconnaître la réalité et, qui plus est, il insulte délibérément tout le peuple malaisien en mettant en doute son intégrité.

110. Le premier ministre de mon pays, le Tunku Abdul Rahman, a donc donné une expression politique concrète à l'idée émise dans les territoires malaisiens d'une association naturelle et logique en une seule nation. Et qu'a dit le Premier Ministre dans sa déclaration historique du 27 mai 1961, il y a plus de deux ans? Il s'est exprimé en ces termes:

> "Il est prématuré pour moi de dire maintenant comment cette entente plus étroite pourra être réalisée, mais il est inévitable que nous envisagions cet objectif et que nous concevions un plan aux termes duquel ces territoires pourront être rapprochés dans une coopération politique et économique..."

Il est tout à fait évident que cette déclaration traduisait la nécessité de négociations, de consultations et de discussions prolongées entre toutes les parties directement intéressées afin qu'un plan acceptable pût être mis au point.

111. Il est vrai que la Fédération de Malaisie a dû négocier avec le Royaume-Uni et obtenir la coopération et l'accord de ce pays pour la constitution de la nouvelle Malaisie. Mais le simple fait que le Royaume-Uni ait eu un rôle à jouer ne fait pas automatiquement de la nouvelle Malaisie une création néo-colonialiste, comme l'a insinué le représentant de l'Indonésie. La Malaisie a été prévue, dès le début, de la manière la plus appropriée et la plus favorable, comme l'aboutissement d'un processus constitutionnel qui nécessitait la coopération du Royaume-Uni, alors Autorité administrante du Sabah, du

[4/] Conférence au sommet des pays indépendants africains.

Sarawak et de Singapour. Sans le processus diplomatique et les négociations entre le Gouvernement malais et le Gouvernement britannique, et sans le désir librement exprimé des peuples coloniaux intéressés, la nouvelle Malaisie n'aurait pu voir le jour.

112. La proposition tendant à créer la Malaisie, faite par le Premier Ministre de mon pays, en mai 1961, a été accueillie avec un enthousiasme chaleureux par les dirigeants politiques de tous les territoires intéressés. Cette proposition a même été à l'origine d'un réveil politique, notamment dans les territoires de Bornéo, où elle a été presque immédiatement suivie d'un développement de l'activité politique. La proposition relative à la création de la Malaisie a apporté une dimension nouvelle à la conscience et aux aspirations politiques des masses populaires.

113. En parfait accord avec le principe de l'autodétermination pour les peuples des territoires non autonomes, il y a eu, pendant tout le long processus de création de la Malaisie, des consultations approfondies et étendues avec les peuples intéressés, à chaque échelon, à chaque étape et à chaque tournant. La question a été débattue et les opinions, y compris celles des personnes opposées à la constitution de la nouvelle Malaisie, ont été librement exprimées. Dans la Fédération de Malaisie même, où notre constitution démocratique écrite garantit la liberté de parole, tous les aspects de la proposition ont fait l'objet de débats publics et ont été examinés par notre parlement démocratiquement élu.

114. Qu'il me soit permis de rappeler, pour l'information des membres de l'Assemblée générale, le long processus de consultations et de discussions qui s'est déroulé pendant les mois qui ont suivi la déclaration que j'ai mentionnée tout à l'heure. Tout d'abord, la question a été discutée en commun par les dirigeants des territoires de Bornéo, de Singapour et de ce qui était alors la Fédération de Malaisie à la réunion régionale de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Singapour en juillet 1961. A la suite d'un examen préliminaire, les délégations du Sabah et du Sarawak — je répète, les délégations du Sabah et du Sarawak — ont pris l'initiative de proposer la constitution d'un comité consultatif de la solidarité malaisienne, qui devait être chargé de recueillir et de collationner les vues et opinions relatives à la création ou à la formation de la Malaisie, et d'engager ou d'encourager de libres discussions sur cette question. Composé de représentants des organes législatifs de chacun des territoires malaisiens et placé sous la présidence de M. Donald Stephens, alors membre non fonctionnaire éminent de la Législature du Sabah et aujourd'hui Ministre principal élu de cet Etat, le Comité consultatif de la solidarité malaisienne s'est réuni dans les diverses capitales et, après des mois de discussions, d'études et de travaux approfondis, il a approuvé le projet relatif à la formation de la nouvelle Malaisie.

115. Cependant, le Gouvernement malais et le Gouvernement de Singapour négociaient et parvenaient à un accord complet sur les conditions de la fusion de Singapour avec la Fédération de Malaisie dans le cadre de la nouvelle Malaisie. La Législature de Singapour, composée uniquement de membres élus, avait approuvé auparavant la proposition de fusion et, dans un référendum organisé en septembre 1962 sur les conditions de la fusion figurant dans l'accord entre les deux gouvernements, 71 p. 100 des suffrages exprimés ont entériné les conditions fixées par voie de négociation entre le Gouvernement élu de Singapour et le Gouvernement malais.

116. Comme le prouve l'approbation donnée par le Comité consultatif de la solidarité malaisienne, la création de la nouvelle Malaisie suscitait dans les territoires de Bornéo un intérêt et un appui croissants. Les propositions du Tunku Abdul Rahman ont été accueillies avec satisfaction par le Gouvernement britannique en novembre 1961, et le Gouvernement malais a obtenu du Gouvernement du Royaume-Uni qu'il déclare que la création d'une nouvelle Malaisie était un objectif souhaitable. Il fut désormais décidé qu'avant de parvenir à une décision définitive il fallait s'assurer de l'opinion des populations du Sabah et du Sarawak, alors colonies britanniques. Une commission d'enquête, connue par la suite sous le nom de Commission Cobbold, fut donc créée pour effectuer des enquêtes sur place et faire des recommandations. Le rapport de la Commission 5/, établi à l'issue d'une enquête étendue et approfondie qui avait duré de février à juin 1962, déclarait que la majorité écrasante des habitants étaient en faveur de l'entrée dans la Malaisie. La Commission recommandait également que les gouvernements prennent le plus rapidement possible une décision de principe quant à l'avenir des territoires de Bornéo.

117. Peu après, agissant au vu du rapport de la Commission, les représentants des Gouvernements malais et britannique tenaient une série de réunions à Londres en juillet 1962. Compte tenu du rapport et de l'accord intervenu antérieurement entre les Gouvernements de la Fédération de Malaisie et de Singapour sur les conditions de la fusion, les Gouvernements britannique et malais acceptaient en principe la création de la nouvelle Malaisie et décidaient d'établir un comité intergouvernemental où les Gouvernements du Royaume-Uni, de la Fédération de Malaisie, du Sabah et du Sarawak seraient représentés. Le Comité avait pour tâche d'élaborer un texte constitutionnel détaillé, avec certaines dispositions visant à sauvegarder les intérêts spéciaux du Sabah et du Sarawak.

118. Le 12 septembre 1962, le Conseil législatif du Sabah adoptait à l'unanimité une motion accueillant avec satisfaction la décision de principe de créer la nouvelle Malaisie. Une motion similaire était adoptée sans opposition par le Conseil législatif du Sarawak.

119. Les travaux du Comité intergouvernemental ont duré de septembre à décembre 1962. Publiées en février 1963, les recommandations du Comité énuméraient dans le détail les garanties à prévoir pour les deux territoires dans les dispositions constitutionnelles afin qu'ils puissent se joindre aux autres Etats de la Fédération et former avec eux la nouvelle Malaisie.

120. Enfin, des élections furent organisées au Sabah et au Sarawak sur la base du suffrage universel des adultes, la question décisive étant celle de la nouvelle

5/ Report of the Commission of Enquiry, North Borneo and Sarawak, 1962, Londres, H. M. Stationery Office, Cmnd 1794.

Malaisie. Au Sabah, on vota en décembre 1962 dans tout le pays pour élire les conseils locaux qui forment le collège électoral appelé à élire le Conseil législatif. Les partis politiques promalaisiens obtinrent 107 sièges sur 110, les trois autres sièges allant à des indépendants, eux aussi partisans de la Malaisie.

121. Au Sarawak, les préparatifs des élections furent achevés en février 1963. Les élections aux conseils de district, qui forment le collège électoral pour les élections au Council Negri — ou législature de l'Etat —, se déroulèrent en juin et en juillet, les partis politiques se divisant principalement en partisans et en adversaires de la Malaisie. Comme au Sabah, les élections eurent lieu au suffrage universel des adultes et, là encore, la question décisive était celle de la Malaisie. Les élections prirent fin en juillet 1963 et les résultats définitifs montrèrent que 313 sièges étaient allés aux partisans de la Malaisie et 116 à leurs adversaires. Il fut alors procédé aux élections au nouveau Council Negri avec le résultat final suivant: sur un total de 36 sièges à la législature de l'Etat, 31 furent obtenus par les partis promalaisiens et 5 seulement par le parti antimalaisien.

122. Ainsi, jusqu'en juillet 1963, la proposition tendant à créer la nouvelle Malaisie avait donné lieu à des débats publics et à des initiatives de toutes sortes selon un processus démocratique conforme au principe de l'autodétermination. Comme le montrent les résultats des élections dans les territoires de Bornéo et du référendum de Singapour, il ne saurait y avoir le moindre doute quant au fait que la grande majorité des habitants des territoires intéressés est en faveur de l'accession à l'indépendance par la fusion dans la nouvelle Malaisie.

123. Tenant compte des vœux librement exprimés de ces populations, les représentants de Singapour, du Sabah, du Sarawak, de la Fédération de Malaisie et du Royaume-Uni se réunissaient à Londres en juillet 1963. Après une semaine de négociations, ils convinrent, le 8 juillet 1963, de fixer au 31 août 1963 la date de la création du nouvel Etat.

124. Le 8 août 1963, la législature nouvellement élue du Sabah réaffirmait la décision de l'assemblée précédente suivant laquelle le Sabah devait accéder à l'indépendance en s'intégrant à la Malaisie le 31 août 1963.

125. Le 4 septembre 1963, la législature nouvellement élue du Sarawak approuvait une motion réaffirmant sa prise de position en faveur de la Malaisie.

126. A ce stade, j'aimerais parler du Brunéi, car il s'agit là d'un autre aspect de la proposition relative à la nouvelle Malaisie. A l'origine, il était prévu que le Brunéi devait faire partie de la Malaisie; toutefois, il était bien précisé que la décision finale appartenait exclusivement à cet Etat. Le Sultan du Brunéi avait donc chargé ses représentants de s'informer des conditions éventuelles de l'entrée du pays dans la Fédération, et, finalement, le Brunéi a décidé de ne pas s'intégrer au nouvel Etat. Cette décision est une preuve manifeste, si tant est qu'une preuve fût nécessaire, qu'aucune mesure de coercition n'a été employée pour constituer la Malaisie et que les peuples intéressés ont eu toute latitude de se prononcer librement.

127. Nous déplorons donc profondément que la création de la Malaisie conformément aux vœux librement exprimés des populations directement intéressées ait suscité l'hostilité de l'Indonésie.

128. Quant à la réaction du Gouvernement des Philippines, qu'il me soit permis au moins de dire que nous avons été fort surpris et aussi déçus et attristés de l'initiative qu'il a prise. Je suis heureux cependant de noter que, au cours de son intervention d'hier, le représentant des Philippines a déclaré:

> "Jamais, ni en paroles ni en actes, le Gouvernement des Philippines n'a manifesté d'hostilité à l'égard de la Malaisie. En fait, la reconnaissance de la Malaisie par le Gouvernement des Philippines est encore à l'étude." [1226ème séance, par. 162.]

Les Malaisiens n'ont aucune querelle avec les Philippins ou les Indonésiens. De fait, nous avons toujours agi avec le sentiment que tout tend à nous rapprocher et non à nous diviser. Tous nos actes passés démontrent clairement que nous souhaitons coopérer avec eux et vivre en paix avec tous nos voisins pour le plus grand bien de tous.

129. Il est bon de rappeler que, à un stade précédent de la question de la Malaisie, l'Indonésie n'avait fait aucune objection à la création du nouvel Etat. Au contraire, six mois après que le Premier Ministre de mon pays eut fait à Singapour la déclaration que j'ai citée, M. Subandrio, ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, faisait ici même, le 20 novembre 1961, au cours de la seizième session de l'Assemblée générale, la déclaration suivante:

> "... lorsque la Malaisie nous a fait part de ses intentions de se joindre en une Fédération avec le Sarawak, le Brunéi et le Bornéo du Nord, qui sont trois colonies de la Couronne britannique, nous avons déclaré que nous ne nous y opposions pas et que nous leur souhaitions plein succès dans leur union, afin que chacun puisse vivre en paix et en liberté..." [1058ème séance, par. 193].

M. Subandrio poursuivait en ces termes:

> "Nous avons quand même fait savoir à la Malaisie que nous ne nous opposions pas à l'union de ces territoires, fondée sur la volonté de liberté des populations intéressées." [Ibid., par. 194.]

130. Toutefois, l'attitude du Gouvernement indonésien à propos de la formation de la Malaisie a connu un changement radical dans les mois qui ont suivi. C'est ce qu'atteste par exemple le fait que le Comité central du Parti communiste indonésien ait adopté à la fin de 1961 une résolution présentant la Malaisie comme "la formation d'une nouvelle concentration de forces coloniales aux frontières mêmes de notre pays" et demandant que l'Indonésie s'y oppose. Depuis lors, la presse communiste indonésienne a lancé une attaque de propagande massive contre la Fédération de Malaisie et contre le projet tendant à la création de la Malaisie. Ces attaques publiques concertées contre la Fédération ont abouti à la déclaration par laquelle, le 20 janvier 1963, M. Subandrio faisait connaître l'opposition formelle de l'Indonésie à la

création de la nouvelle Malaisie. M. Subandrio s'exprimait ainsi:

"Nous ne pouvons qu'adopter une politique d'opposition à la Malaisie, parce que cet Etat se fait maintenant le complice des néo-colonialistes et des néo-impérialistes, qui poursuivent une politique hostile à l'Indonésie."

131. Malgré ces attaques de l'Indonésie, particulièrement déraisonnables lorsqu'elles représentent la Malaisie comme menaçant la sécurité indonésienne, et malgré les attaques personnelles que la presse indonésienne contrôlée par le gouvernement avait lancées contre le Premier Ministre de mon pays, le Gouvernement malais a adopté une position de modération et de patience. Il a cherché de son mieux à rassurer l'Indonésie sur ses intentions pacifiques, car comment la Fédération de Malaisie ou même la nouvelle Malaisie pourrait-elle constituer une menace pour la sécurité de l'Indonésie, dont le territoire est 10 fois plus vaste et la population 10 fois plus nombreuse?

132. Dans l'intervalle, le Gouvernement philippin, en dépit de commentaires antérieurs favorables à la nouvelle Malaisie, avait émis lui aussi des objections à cause de ses revendications sur le territoire du Bornéo du Nord, qui porte actuellement le nom de Sabah.

133. Malgré l'attitude de plus en plus hostile de l'Indonésie envers la Fédération de Malaisie, notre premier ministre, le Tunku Abdul Rahman, avait accepté de se rendre à Tokyo en mai 1963 sur l'invitation du Président Sukarno pour discuter avec lui de la question de la nouvelle Malaisie. Le Premier Ministre a fait ce voyage, il est à peine besoin de le dire, par un souci de paix et de bon voisinage entre les deux pays, politique essentielle que la Fédération de Malaisie avait toujours suivie scrupuleusement depuis son accession à l'indépendance en 1957. Plus tard, le Gouvernement malais a accepté une réunion tripartite entre l'Indonésie, les Philippines et la Fédération de Malaisie à Manille. Cette réunion a eu lieu en juin 1963 au niveau des Ministres des affaires étrangères. Elle a jeté les bases d'une réunion au sommet entre les trois pays en août.

134. Tout en sachant que l'immense majorité des populations du Sabah et du Sarawak étaient en faveur de l'entrée dans la Malaisie, nous avons accepté à Manille que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies soit invité à s'enquérir des vœux desdites populations, afin que l'Indonésie et les Philippines puissent accepter sans réticence la création de la nouvelle Malaisie. Tel est le point capital de l'Accord de Manille. Le rapport du Secrétaire général, publié le 14 septembre 1963, a confirmé en termes catégoriques que ces populations sont pour la Malaisie, sentiment qu'elles ont exprimé librement et démocratiquement, de façon parfaitement conforme à toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur la décolonisation. Je n'ai pas à entrer davantage dans les détails au sujet du rapport du Secrétaire général, puisque, très certainement, les représentants n'ignorent plus rien de ce document.

135. En dépit de la conclusion à laquelle le Secrétaire général est parvenu, l'Indonésie a repris son attitude d'hostilité à l'égard de la Malaisie en y ajoutant la menace des armes. Alors qu'il a déployé pour sa part des efforts considérables en vue de se concilier la bonne volonté de l'Indonésie et des Philippines, le Gouvernement malais regrette vivement que les gouvernements de ces deux pays aient choisi de ne pas tenir leur promesse d'accueillir favorablement la formation de la Malaisie et aient décidé de ne pas reconnaître le nouvel Etat.

136. La Constitution de la Fédération de Malaisie avait été conçue de manière à pouvoir subir des amendements et elle prévoyait la possibilité d'admettre de nouveaux Etats dans la Fédération. C'est ainsi que, par la voie constitutionnelle, trois nouveaux Etats ont été admis au sein de la Fédération, laquelle, par la voie constitutionnelle également, a changé son nom de Fédération de Malaisie en celui de Malaisie. La Malaisie continue à honorer les engagements internationaux de l'ancienne Fédération de Malaisie et à maintenir toutes les relations extérieures de celle-ci. Il n'y a donc aucune raison pour que les pays qui reconnaissaient la Fédération de Malaisie et entretenaient avec elle des relations diplomatiques prennent quelque mesure que ce soit pour reconnaître la Malaisie, puisque leur reconnaissance de la Fédération et les relations diplomatiques qu'ils avaient alors avec elle restent valables automatiquement pour la Malaisie. L'Indonésie et les Philippines, cependant, ont immédiatement déclaré qu'elles ne reconnaîtraient pas la Malaisie et ont fait savoir à nos ambassadeurs à Djakarta et à Manille qu'ils n'avaient plus le statut diplomatique. Puisque ces actes équivalaient à une rupture des relations diplomatiques, mon gouvernement n'a pu faire autrement que de rappeler ses ambassadeurs auprès de ces deux pays.

137. Pour justifier le rejet par son gouvernement des conclusions du Secrétaire général et l'attitude hostile que son gouvernement a reprise à l'égard de la Malaisie, l'ambassadeur d'Indonésie, M. Palar, a malheureusement recours actuellement à des arguments qui n'ont absolument rien à voir avec la partie de l'Accord de Manille relative à la création de la Malaisie. M. Palar utilise maintenant cette tribune pour brouiller les cartes, alléguant à plusieurs reprises que la Malaisie est désormais un concept néo-colonialiste et que c'était pour cette raison que son pays y était opposé.

138. L'Indonésie a la mémoire si courte qu'elle oublie qu'en août dernier, il y a deux mois seulement, à la réunion de Manille, où les trois chefs de gouvernement ont assurément examiné à fond, sous tous ses aspects, la question de la création de la Malaisie, le président Sukarno a déclaré que l'Indonésie accepterait que la Malaisie soit constituée si le Secrétaire général obtenait l'assurance que telle était bien la volonté des populations des territoires de Bornéo. Le Secrétaire général a fait une enquête et les résultats de cette enquête prouvent on ne peut plus clairement que les populations des territoires de Bornéo sont en faveur de la Malaisie.

139. Le 27 septembre 1963 [1219ème séance], prenant la parole pour exercer mon droit de réponse, j'ai réfuté plusieurs accusations et insinuations formulées ce jour-là par mon ami l'ambassadeur Palar. Je n'ai pas l'intention d'y revenir maintenant.

140. Depuis lors, cependant, le représentant de l'Indonésie a insisté sur la question des bases militaires en Malaisie pour étayer son accusation de néo-colonialisme. Lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée le 30 septembre 1963, mon ami M. Palar a donné lecture d'un passage du paragraphe 6 de la Déclaration commune de Londres de novembre 1961, signée par le Premier Ministre de mon pays et le Premier Ministre du Royaume-Uni, M. Macmillan. Dans le contexte du passage qu'il a lu, l'ambassadeur Palar a posé la question suivante:

> "... comment ce pays — la Malaisie — peut-il justifier l'engagement qu'il a contracté, à priori, il y a près de deux ans, selon lequel Sarawak, Brunéi et Sabah devaient être eux aussi liés au Royaume-Uni par un accord militaire au moment où ils deviendraient indépendants?" [1221ème séance, par. 188].

Voici le passage qu'a cité l'ambassadeur Palar:

> "Le Gouvernement de la nouvelle Fédération de Malaisie accordera au Gouvernement du Royaume-Uni le droit de conserver des bases à Singapour en vue d'aider à la défense de la Malaisie, comme à celle du Commonwealth... ainsi qu'au maintien de la paix dans l'Asie du Sud-Est."

Ce passage a été cité hors de son contexte, sans doute afin de présenter une image déformée de la situation. Je me permettrai de lire le début du paragraphe 6 de la Déclaration commune, qui est ainsi conçu:

> "En ce qui concerne les questions de défense, il a été décidé qu'au cas où la nouvelle Fédération de Malaisie envisagée serait constituée" — et je répète ces mots: "au cas où la nouvelle Fédération de Malaisie envisagée serait constituée ..." — "l'accord de défense existant entre le Royaume-Uni et la Fédération de Malaisie serait étendu de manière à englober les autres territoires intéressés."

141. Etant donné qu'il avait été annoncé expressément que les populations des territoires intéressés seraient consultées sur tous les aspects de la proposition concernant la Malaisie, il était évident qu'un tel arrangement était subordonné à son acceptation par lesdites populations. Lorsque les Gouvernements élus du Sabah et du Sarawak ont adopté le projet de loi concernant la Malaisie, ils l'ont fait sans rien ignorer de l'accord de défense, dont ils ont reconnu eux-mêmes qu'il répond à l'intérêt bien compris de la défense de la Malaisie, et je répète le mot "défense".

142. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'ajouter quoi que ce soit pour répondre à la question de l'ambassadeur Palar que j'ai déjà citée et à la question qu'il a posée ensuite, à savoir: "Qui a donné à la Fédération de Malaisie le droit de déterminer le destin de populations et de territoires qui ne lui appartiennent pas?" Pour répondre de manière pertinente à une telle question, il suffit de demander à l'Indonésie: "De quel droit contestez-vous la volonté qu'ont librement exprimée les populations de ces territoires d'accéder à l'indépendance par la voie de la Malaisie?"

143. Lorsqu'il a pris la parole pour me répondre, l'ambassadeur d'Indonésie a mentionné la présence de troupes et de forces de police de la puissance coloniale lors de l'audition de témoins par le groupe d'enquêteurs de l'Organisation des Nations Unies. Nul n'ignore que, pendant le séjour de ce groupe d'enquêteurs de l'ONU au Sarawak, ses déplacements ont été marqués par des troubles soigneusement préparés et exécutés par une minorité dissidente et qui se sont traduits par d'importants dommages corporels et matériels. Aucun gouvernement digne de ce nom, ayant le devoir d'assurer la sécurité du groupe d'enquêteurs de l'ONU opérant sur son territoire, n'aurait pu faire moins que de fournir le personnel nécessaire à la sécurité personnelle des membres de ce groupe.

M. Sosa Rodríguez (Venezuela) reprend la présidence.

144. Je me permettrai de citer maintenant un bref passage du rapport que la Mission des Nations Unies concernant la Malaisie a présenté au Secrétaire général (paragraphe 10):

> "Comme des manifestations ont eu lieu au début du séjour de la Mission dans le territoire" — je pense qu'il s'agit du Sarawak — "et qu'elles ont été accompagnées d'actes de violence mineurs, les autorités ont estimé qu'il leur fallait prendre certaines mesures pour maintenir l'ordre dans l'intérêt de la sécurité publique. La Mission n'a recueilli aucun élément d'information indiquant que ces mesures auraient découragé qui que ce soit de se présenter devant elle ou qu'elles auraient gêné un témoin pendant sa déposition."

145. En outre, le représentant de l'Indonésie ne pouvait ignorer que les dirigeants indonésiens s'étaient vantés ouvertement d'avoir formé un grand nombre de francs-tireurs, de l'autre côté de la frontière, dans le Bornéo indonésien, pour mener une campagne destinée à écraser la Malaisie. Du reste, il y a eu des incursions dans le Sarawak à partir du territoire indonésien; elles ont provoqué des pertes de vies humaines, et des villages entiers ont été mis à sac.

146. Pour en revenir à la question des bases britanniques, je tiens à préciser certains points. Premièrement, après notre accession à l'indépendance en août 1957, la Fédération de Malaisie, en sa qualité d'Etat indépendant, a négocié et conclu librement un accord de défense avec le Royaume-Uni; deuxièmement, cet accord a été en vigueur pendant quatre ans sans gêner apparemment l'Indonésie et sans nuire à ses intérêts; troisièmement, en 1959, l'Indonésie et la Fédération de Malaisie ont signé un traité d'amitié; quatrièmement, et c'est là le plus important, la récente Déclaration commune de Manille contient les paragraphes suivants:

> "Les trois Chefs de gouvernement ont souligné que le soin de préserver l'indépendance nationale des trois pays et de maintenir la paix et la sécurité dans leur région incombe avant tout aux gouver-

nements et aux peuples des pays intéressés et que les trois gouvernements s'engagent à avoir des consultations étroites (mushawarah) entre eux sur ces questions.

"Les trois Chefs de gouvernement sont convenus en outre qu'ils ne permettraient pas que des bases étrangères — ayant un caractère temporaire — soient utilisées directement ou indirectement pour saper l'indépendance nationale de l'un quelconque des trois pays. Conformément au principe énoncé dans la Déclaration de Bandoung, les trois pays s'abstiendront d'invoquer des arrangements de défense collective pour servir les intérêts particuliers de l'une quelconque des grandes puissances."

147. Rien ne saurait montrer plus clairement que les Chefs de gouvernement, qui ont manifestement examiné et passé en revue toute la situation militaire et tout le dispositif militaire en Asie du Sud-Est, avaient bien présents à l'esprit l'accord de défense dont nous parlons de même, évidemment, que l'accord de défense conclu par les Philippines. Et mon gouvernement en signant la déclaration, a reconnu que les bases étrangères ne devaient pas être utilisées, directement ou indirectement, pour saper l'indépendance nationale de l'un quelconque des autres pays. La Déclaration de Manille mentionne l'un des principes énoncés à Bandoung. J'en citerai ici un autre, également énoncé à Bandoung: "le respect du droit qu'a toute nation de se défendre individuellement ou collectivement, conformément à la Charte des Nations Unies".

148. J'ajouterai un dernier mot. Il est regrettable que, malgré toutes les dispositions prises pour s'assurer de la volonté de la population des deux territoires, volonté que le rapport du Secrétaire général a confirmée depuis lors, le représentant de l'Indonésie, dans sa deuxième intervention du 30 septembre 1963 [1221ème séance], se soit permis de dire que la Fédération de Malaisie, le Sarawak, le Sabah et Singapour avaient été contraints de s'intégrer à la nouvelle Malaisie.

149. La délégation malaisienne ici présente compte parmi ses membres un représentant du Sarawak et un représentant du Sabah. Je suis certain que les délégations comprendront aisément que ces deux représentants soient offensés par la déclaration du représentant de l'Indonésie, qui n'est, ni plus ni moins, qu'une insulte gratuite aux peuples du Sarawak et du Sabah en particulier et de la Malaisie en général.

150. La Malaisie traverse une période d'adversité. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, et à assurer l'Assemblée générale que la Malaisie, pour sa part, ne fera rien pour troubler la paix, mais qu'elle fera tout pour défendre son honneur. Après s'être unis librement, mus par un véritable esprit de fraternité et par amour de la liberté, les peuples de la Malaisie aspirent avec confiance à un avenir de paix et de prospérité, d'harmonie et de bonheur.

La séance est levée à 13 h 5.

Litho in U.N. 77002—May 1965—900